

- l'activité a lieu dans une société minière ou forestière et l'élève a moins de 16 ans;
- l'activité a lieu dans une usine et l'élève a moins de 15 ans;
- l'activité se déroule dans un milieu industriel quelconque, y compris les locaux d'entretien d'une aréna, et l'élève a moins de 14 ans;
- l'activité est normalement accomplie par une personne rémunérée en milieu de travail;
- l'activité exige des connaissances d'un travailleur ou d'une travailleuse dont le métier est réglementé par le gouvernement provincial;
- l'activité exige la conduite d'un véhicule ou l'utilisation d'outils électriques ou d'échafaudages;
- l'activité exige l'administration d'un médicament ou une intervention médicale;
- l'activité exige la manipulation de substances dangereuses telles qu'elles sont définies dans la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*;
- l'activité est constituée de corvées domestiques requises au domicile de l'élève, par exemple, les travaux du ménage;
- l'activité se rapporte au secteur bancaire ou exige de s'occuper de valeurs mobilières ou de bijoux, d'œuvres d'art, d'antiquités ou autres objets précieux;
- l'activité est reliée à des programmes de service communautaire ordonnés par les tribunaux, par exemple, les programmes pour les jeunes contravenants, les programmes de probation.

6 Pour obtenir de plus amples renseignements...

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements sur le service communautaire, prière de communiquer avec la direction de l'école secondaire que fréquente votre enfant.

Mission

Le Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud offre à l'élève une éducation de qualité dans un milieu de vie catholique et francophone où le respect de la personne, le sens d'appartenance à la collectivité franco-ontarienne, la promotion de l'excellence et l'équité sont des valeurs visibles et essentielles à son épanouissement.

Vision

L'élève francophone catholique du Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud est un citoyen ou une citoyenne à part entière dans sa collectivité, capable d'affirmer sa foi, sa langue et sa culture avec fierté. Il ou elle relève avec confiance et créativité les nombreux défis que lui offre une société diversifiée, concurrentielle et mondiale.

Domaines stratégiques

Pour créer une collectivité francophone vibrante, nos convictions, nos connaissances, nos paroles et nos actions doivent refléter notre mission et notre vision.

Les valeurs inscrites à notre mission constituent la toile de fond de notre système catholique francophone. Elles sont les éléments fondamentaux de nos engagements dans les divers domaines stratégiques : foi, langue et culture, enseignement et apprentissage, partenariats.

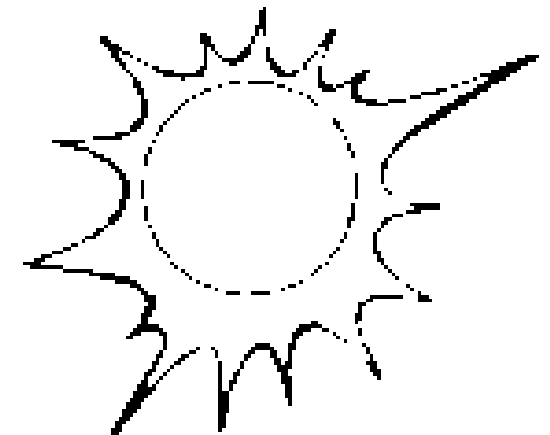
Pour concrétiser ces engagements, nous sommes appelés à collaborer étroitement avec nos partenaires en fonction du rôle que nous jouons en éducation et ce, pour le plus grand bien des élèves qui nous sont confiés.



**CONSEIL SCOLAIRE
DE DISTRICT
CATHOLIQUE CENTRE-
SUD**

Services pédagogiques
110, avenue Drewry
Toronto ON M2M 1C8
Tél. : (416) 397-6564
Télec. : (416) 397-6652
Sans frais : 1-800-274-3764

LE SERVICE COMMUNAUTAIRE



**RAYONNER DANS SA
COLLECTIVITÉ**

INTRODUCTION

Le Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud a la ferme conviction que le but ultime des écoles catholiques de langue française est de donner à votre enfant une formation de pointe et de le ou la guider sur la voie de la réussite dans une ambiance qui respecte les valeurs de l'Évangile, la dignité humaine et le caractère unique de chaque personne et ce, tout en faisant la promotion de la langue française et de la culture franco-ontarienne.

Si votre enfant a commencé sa 9^e année en septembre 1999, il ou elle doit dorénavant accomplir quarante heures de service communautaire pour obtenir son diplôme d'études secondaires de l'Ontario. En établissant cette nouvelle exigence, le ministère de l'Éducation de l'Ontario veut souligner l'importance de la responsabilité civique et aider l'élève à réaliser qu'il ou elle a un rôle important à jouer au sein de sa collectivité.

Pour votre enfant, c'est l'occasion par excellence de vivre une expérience en français qui valorise sa langue et sa culture, de contribuer à sa collectivité et d'y exercer un leadership de service qui saura rehausser son estime de soi et sa confiance personnelle.

1 Exigence

Votre enfant doit effectuer un total de quarante (40) heures de service communautaire pendant au cours de ses quatre (4) années d'études secondaires pour obtenir son diplôme.

2 Responsabilités

En tant que parent, vous devez :

- aider votre enfant à choisir des activités propices;
- communiquer avec l'organisme qui parraine l'activité ou la direction d'école si vous avez des questions ou des préoccupations;
- signer les formulaires pertinents.

Pour sa part, votre enfant doit :

- choisir une ou plusieurs activités parmi celles suggérées par le Conseil ou faire approuver par la direction d'école toute activité qui ne figure pas sur aucune des listes;
- remplir la colonne appropriée du formulaire *Compte rendu du service communautaire*, en collaboration avec l'organisme qui parraine l'activité, vous le remettre aux fins de signature, puis le soumettre à la direction à intervalles prédéterminés ou à la fin des quarante (40) heures de service communautaire.

3 Liste des activités admissibles à l'école et dans la collectivité

Les activités vécues ou faites à l'école ne doivent pas donner droit à un crédit. Les activités suivantes sont admissibles :

- l'administration de l'école, par exemple, siéger au conseil d'élèves, à un comité de la FESFO;
- l'organisation d'activités scolaires en collaboration avec d'autres personnes, par exemple, le festival de théâtre, une rencontre sportive;
- la participation à l'organisation d'activités scolaires, par exemple, des activités de financement;
- la mise sur pied de services à l'intention des autres élèves, par exemple, des services de tutorat ou de mentorat gratuits.

Les activités dans la collectivité doivent avoir lieu auprès d'organismes à but non lucratif. Les activités suivantes sont admissibles :

- l'organisation d'activités au profit de la collectivité, par exemple, le marathon de marche, les lave-autos;
- l'entraînement d'une équipe sportive;
- l'organisation d'événements au sein de la collectivité, par exemple, la Saint-Jean, le carnaval d'hiver, les jeux franco-ontariens;
- la collaboration à des projets écologiques;

- le bénévolat dans une maison de retraite, dans un hôpital ou dans une maison de soins infirmiers;
- la participation à des projets communautaires, par exemple, au centre culturel de langue française, à l'ACFO, à la paroisse.

4 Liste des organismes admissibles

L'élève peut effectuer son service communautaire au sein de divers organismes, par exemple :

- le centre culturel de sa collectivité;
- les camps d'été;
- les centres d'accueil pour personnes âgées;
- les hôpitaux;
- les paroisses;
- les centres hospitaliers;
- TFO;
- les centres d'études indépendantes;
- les garderies;
- Habitat 2000;
- les groupes à vocation écologique;
- les musées;
- les organismes communautaires :
 - le club Richelieu;
 - le mouvement scout;
 - le centre d'alphabétisation;
- les troupes de théâtre;
- les banques alimentaires;
- l'Armée du Salut;
- la Saint-Vincent-de-Paul;
- le Centre des pionniers.

5 Liste des activités inadmissibles selon le ministère de l'Éducation

Le ministère de l'Éducation a dressé une liste des activités qui ne peuvent tenir lieu d'activités de service communautaire. Une activité est inadmissible dans les cas suivants :

- l'activité est dans le cadre de la journée *Invitons nos jeunes au travail* pour les élèves de la 9^e année;
- l'activité fait partie du programme d'éducation coopérative;
- l'activité est liée à un cours ou à un programme ouvrant droit à un crédit;